

Les élections des représentants des locataires au Conseil d'Administration de la SA EURE ET LOIR HABITAT auront lieu le **lundi 3 décembre 2018** afin de désigner **trois représentants** des locataires pour un mandat de quatre ans.

Il n'est autorisé qu'**un seul vote par logement** et qu'**une seule candidature par contrat de location**.

Liste électorale

- toutes les personnes physiques ayant conclu avec la SA EURE ET LOIR HABITAT un contrat de location d'un local à usage d'habitation, au plus tard six semaines avant la date de l'élection et ayant toujours la qualité de locataire,
- les occupants dont le titre de location a été résilié pour défaut de paiement du loyer mais qui sont sans dette six semaines avant la date de l'élection.

Eligibilité des candidats

- les personnes physiques de 18 ans minimum, locataires d'un local à usage d'habitation de la SA Eure et Loir Habitat, ne tombant pas sous le coup des dispositions prévues à l'article L 423-12 du code de la Construction et de l'Habitation, pouvant produire soit la dernière quittance de loyer, soit le reçu de paiement partiel, soit la décision de justice octroyant des délais de paiement du loyer et des charges,
- les candidats doivent être présentés par une Association œuvrant dans le domaine du logement, indépendante de tout parti politique ou organisation à caractère philosophique, confessionnelle, ethnique ou racial et ne pas poursuivre des intérêts collectifs qui seraient en contradiction avec les objectifs du logement social fixés par le Code de la Construction et de l'Habitation.

Présentation des listes

Chaque liste doit comporter six noms et obligatoirement respecter la parité par un classement alternatif.

Les listes devront parvenir au siège de la SA EURE ET LOIR HABITAT, au 2 rue du 11 novembre à LUCE (28110) au plus tard le 22 octobre 2018 à 17 heures. Elles doivent être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées au siège de la société contre délivrance d'un reçu.

Cette liste de candidats doit être accompagnée :

- d'une attestation d'affiliation à une organisation nationale siégeant à la Commission nationale de concertation, au Conseil national de l'habitat ou au Conseil national de la consommation et d'une lettre d'investiture précisant l'ordre des candidats,
- et, pour chaque candidat : d'une attestation sur l'honneur qu'il ne tombe pas sous le coup des dispositions de l'article L 423-12 du code de la Construction et de l'Habitation, d'une lettre de candidature individuelle signée et d'une copie du livret de famille ou d'un extrait d'acte de naissance ou d'une copie de la carte nationale d'identité.

Les listes de candidats seront portées à votre connaissance (soit par affichage au siège de la société, soit sur notre site internet, soit par courrier) au plus tard, un mois avant la date de l'élection.

Le vote

Le vote a lieu par correspondance (selon les modalités précisées lors de l'envoi du matériel de vote), au **scrutin secret de liste à un tour** avec représentation proportionnelle au plus fort reste, sans radiation ni panachage.

La confidentialité du vote est assurée conformément aux exigences réglementaires (CNIL, RGPD).

Le dépouillement du scrutin aura lieu le **3 décembre 2018** au siège de la SA EURE ET LOIR HABITAT au 2 rue du 11 novembre à LUCE (28110) et les résultats seront communiqués par affichage, immédiatement après leur proclamation.

Comptant sur votre participation,

Entreprise Sociale pour L'Habitat

S.A. au capital de 40.000 € - R.C. 59B4

2, rue du 11 Novembre – 28111 LUCÉ Cedex – B.P. 80013

www.elhabitat.fr - Tél. : 02.37.91.24.80 - Fax : 02.37.91.24.88 - E-mail : accueil@elhabitat.fr

Bureaux ouverts au public du lundi au vendredi de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h00.